

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.
bl

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, le 4 juin 2018 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL
Siège #2 - DAVE BOISSONNEAULT
Siège #4 - BENOIT JALBERT
Siège #5 - YVES BOISSONNEAULT
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Est absent à cette séance :

Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Labrecque. Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2018-06-118

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 7 mai 2018
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 - Présentation des comptes
 - 5.2 - Offre d'achat de la terre de Madame Marie-Ange Doucet
 - 5.3 - Proposition de la mutuelle de prévention Novo SST
 - 5.4 - Demande de la CDEL
 - 5.5 - Dépôt du rapport du maire
 - 5.6 - Parution dans la Revue Industrie et Commerce
 - 5.7 - Offre de service de En mode solutions
 - 5.8 - Adoption du Règlement 354 modifiant le Règlement 313 décrétant l'ouverture de la rue Leblanc
 - 5.9 - Adoption du deuxième projet de Règlement 355 modifiant le Règlement de zonage 342
 - 5.10 - Fermeture du bureau municipal pour les vacances
 - 5.11 - Demande de crédit pour une facturation de consommation d'eau
- 6 - SECURITE PUBLIQUE
- 7 - TRANSPORT

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

- 7.1 - Demande du Club Sport 4 de L'Érable
- 7.2 - Programme d'aide à la voirie locale
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 - Demande d'intervention dans un cours d'eau
- 9 - SANTE ET BIEN-ETRE
 - 9.1 - Approbation des «Règles de fonctionnement du service de garde de la Municipalité de Lyster 2018-2019»
- 10 - LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 - Conférence de presse pour la Fête des Parcs
 - 10.2 - Approbation de la «Politique de remboursement du terrain de jeux»
 - 10.3 - Demande de partenariat Centre aquatique régional de L'Érable
 - 10.4 - Accès wifi à la Surface Desjardins et à la bibliothèque
 - 10.5 - Demande de commandite tournoi de balle donnée
- 11 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT
- 12 - CORRESPONDANCE
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Financiarisation des terres agricoles
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

2018-06-119

3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-06-120

4.1 - Séance ordinaire du 7 mai 2018

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-06-121

5.1 - Présentation des comptes

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.
SL

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 14341 à 14362 :	14 228.61 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	57 767.43 \$
Grand total des paiements :	71 996.04 \$

ADOPTÉE

2018-06-122

5.2 - Offre d'achat de la terre de Madame Marie-Ange Doucet

ATTENDU que la famille Doucet offre à la municipalité l'opportunité d'acquérir la propriété sise au 2135 rue Doucet de même que la totalité du terrain d'une superficie de 152 248 mètres carré au coût de 160 000\$;

ATTENDU que l'acquisition de cet immeuble permettra éventuellement à la municipalité de poursuivre son développement ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat par la municipalité du lot 5 835 119 appartenant à Succession Marie-Ange Fillion au prix de 160 000\$ (plus taxes, s'il y a lieu).

QUE la somme requise pour l'achat soit puisée à même l'excédent de fonctionnement accumulé de la municipalité.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

ADOPTÉE

2018-06-123

5.3 - Proposition de la mutuelle de prévention Novo SST

ATTENDU que la municipalité a changé de mutuelle de prévention en 2017 ;

ATTENDU que pour constater le résultat d'une mutuelle sur le taux personnalisé de la municipalité, elle doit avoir fait quatre ans avec la même mutuelle ;

ATTENDU la proposition de Novo SST ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal refuse la proposition de Novo SST.

ADOPTÉE

2018-06-124

5.4 - Demande de la CDEL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les compétences municipales en vigueur depuis le 1er janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la Loi sur les compagnies, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster approprie, à même son fonds général, une somme de 18 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

5.5 - Dépôt du rapport du maire

Monsieur Sylvain Labrecque, maire, fait dépôt de son rapport sur la situation financière de la municipalité, daté du 4 juin 2018, tel que prescrit par l'article 176.2.2 du Code Municipal. Le texte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité sera publié dans le bulletin municipal qui sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal, de même que sur le site internet et le Facebook de la municipalité.

2018-06-125

5.6 - Parution dans la Revue Industrie et Commerce

ATTENDU que Développement économique de L'Érable participera sous peu à l'édition juin-juillet-août 2018 de la revue Industrie et Commerce ;

ATTENDU que la municipalité est sollicitée pour participer à cette parution pour un placement publicitaire ou un reportage ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de faire un reportage d'une page au coût de 2 200\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Démarche marketing (02 13000 429).

ADOPTÉE

2018-06-126

5.7 - Offre de service de En mode solutions

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.



ATTENDU que la municipalité souhaite tenir une demi-journée de travail avec ses citoyens afin de faire participer activement la population à l'évolution de la municipalité ;

ATTENDU la proposition de l'entreprise En mode solutions ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de En mode solutions au montant de 4 250\$ avant taxes. La somme sera puisée au poste Démarche marketing (02 13000 429).

ADOPTÉE

2018-06-127 5.8 - Adoption du Règlement 354 modifiant le Règlement 313 décrétant l'ouverture de la rue Leblanc

ATTENDU que l'avis de motion pour le projet de règlement 354 a été donné et qu'il a été déposé à la séance ordinaire du 7 mai 2018 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 354 modifiant le Règlement 313 décrétant l'ouverture de la rue Leblanc.

ADOPTÉE

2018-06-128 5.9 - Adoption du deuxième projet de Règlement 355 modifiant le Règlement de zonage 342

ATTENDU que l'avis de motion pour le projet de règlement 355 a été donné et qu'il a été présenté à la séance ordinaire du 7 mai 2018 ;

ATTENDU l'avis public de l'assemblée publique de consultation qui a été affiché au bureau municipal et qui a été publié dans l'édition du 23 mai 2018 du journal de L'Avenir de L'Érable ;

ATTENDU qu'aucune personne n'était présente à l'assemblée publique de consultation tenue le 4 juin 2018 à 19 h à l'Hôtel de Ville ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte sans modification le deuxième projet de règlement portant le numéro 355 intitulé « Règlement numéro 355 modifiant le règlement de zonage numéro 342 afin d'ajouter des usages dans la zone R/A-4».

ADOPTÉE

2018-06-129 5.10 - Fermeture du bureau municipal pour les vacances

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pour la période des vacances estivales du 30 juillet au 10 août 2018 inclusivement.

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

ADOPTÉE

2018-06-130

5.11 - Demande de crédit pour une facturation de consommation d'eau

ATTENDU la demande de Mme Isabelle Coindre pour obtenir un crédit d'un montant de 1 022.01\$ sur la taxation annuelle de 2018 concernant la consommation d'eau de la propriété sise au 785 Chemin de la Grosse-Île ;

ATTENDU qu'aucune vérification de la consommation d'eau n'a été faite par le notaire lorsque Mme Coindre a acheté la propriété ;

ATTENDU que ladite eau a été consommée par l'ancienne propriétaire qui a maintenant quitté Lyster ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de créditer le montant de 1 022.01\$ tel que demandé.

ADOPTÉE

6 - SECURITE PUBLIQUE

7 - TRANSPORT

2018-06-131

7.1 - Demande du Club Sport 4 de L'Érable

ATTENDU la demande présentée par le Club Sport 4 de L'Érable relativement au partage de la route pour les véhicules tout terrain sur le territoire de la Municipalité de Lyster ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la demande de partage de la route du Club Sport 4 de l'Érable sur les routes suivantes :

- Route Lepage : de l'intersection du Rang 8 Ouest jusqu'à la limite d'Inverness sur une distance de 1000 mètres pour une circulation sur une base de 4 saisons ;
- Rang 8 Ouest : de l'intersection de la Route Lepage jusqu'à la limite de Laurierville, sur une distance de plus ou moins 400 mètres, pour une circulation sur une base de 4 saisons ;

et à la condition suivante :

- de maintenir en tout temps une signalisation adéquate.

ADOPTÉE

2018-06-132

7.2 - Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de L'Érable a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE cette résolution s'applique pour les trois projets déposés par la municipalité, soit les dossiers : RIRL-2016-393, RIRL-2016-394, RIRL-2017-638.

ADOPTÉE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

2018-06-133

8.1 - Demande d'intervention dans un cours d'eau

ATTENDU que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC de L'Érable ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge l'entretien des branches 12-14-15 et 16 du cours d'eau Bras-de-Marie et que les frais soient répartis selon le nombre de mètre linéaire de rive affecté par les travaux.

ADOPTÉE

9 - SANTE ET BIEN-ETRE

2018-06-134

9.1 - Approbation des «Règles de fonctionnement du service de garde de la Municipalité de Lyster 2018-2019»

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le document «Règles de fonctionnement du service de garde de la Municipalité de Lyster 2018-2019» établissant les modalités et les frais pour l'utilisation du service de garde municipal.

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.



ADOPTÉE

10 - LOISIRS ET CULTURE

10.1 - Conférence de presse pour la Fête des Parcs

La coordonnatrice du service des loisirs et de la culture souhaite inviter particulièrement le maire et tous les conseillers disponibles à venir à la conférence de presse de la Fête des Parcs qui se tiendra à l'Aréna de Plessisville, à la Salle Fruit d'Or, le mercredi 4 juillet à 10h.

2018-06-135

10.2 - Approbation de la «Politique de remboursement du terrain de jeux»

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le document «Politique de remboursement du terrain de jeux - Version 2018-06-04» établissant les modalités et les conditions de remboursement pour les utilisateurs inscrits au terrain de jeux estival.

ADOPTÉE

2018-06-136

10.3 - Demande de partenariat Centre aquatique régional de L'Érable

ATTENDU que le Centre aquatique régional de L'Érable (CARÉ) veut offrir le programme instauré par la société de sauvetage, Nager pour survivre, à toutes les écoles de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU que le but du programme est de mettre en pratique trois techniques de survie de base lorsqu'il y a chute à l'eau et qu'il vise principalement les enfants de la 3^e et 4^e années du primaire et cela à raison de 3 à 5 séances au Centre aquatique ;

ATTENDU que le CARÉ demande la contribution financière pour réduire les coûts de location des autobus ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la demande et participe financièrement pour un montant de 720\$, tel que l'estimé proposé. La somme sera puisée au poste Dons, commandites - Loisirs (02 70190 999).

QUE la directrice générale vérifie avec les organisateurs s'il est possible de planifier le transport pour les écoles de Lyster et Laurierville, afin d'économiser sur les coûts de transport.

ADOPTÉE

2018-06-137

10.4 - Accès wifi à la Surface Desjardins et à la bibliothèque

ATTENDU que la municipalité souhaite offrir un accès wifi gratuit et limité aux utilisateurs de la bibliothèque et du Centre des loisirs ;

ATTENDU qu'il y a également un besoin d'accès wifi lors du Lyst'ART pour les artistes qui utilisent le paiement direct ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE le conseil municipal approuve la proposition de Québec Internet pour l'achat et l'installation des équipements requis au coût 1 995.65\$ taxes incluses,

ADOPTÉE

2018-06-138

10.5 - Demande de commandite tournoi de balle donnée

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 200.00\$ sur le coût de la location du terrain de balle pour le tournoi du 17-18-19 août 2018 organisé par Claudia Bédard et Roxanne Bédard au profit du Relais pour la vie.

ADOPTÉE

11 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT

12 - CORRESPONDANCE

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

14 - VARIA

14.1 - Financiarisation des terres agricoles

Le conseil municipal n'adopte aucune résolution sur ce point.

2018-06-139

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 36.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.


Sylvain Labrecque
Maire


Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4 juin 2018.


Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière